

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 8 – Sport (CR 2020-908)**

**Investissement**

Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 32 - Sports

Programme HP32-001

**Action : « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens »**

**Texte de l'amendement :**

Le programme « **Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens** » est abondé de 5,5 M€ en autorisations de programme et de 8 M€ en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES :**

**GARANTIR LE DROIT AUX SPORTS POUR TOUS LES JEUNES EN VUE DES JOP 2024**

La perspective de la tenue à Paris des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et le rôle de la Région en la matière exigent que notre institution participe pleinement à l'amélioration de tout ce qui consacrera le développement de la pratique sportive des jeunes et en particulier des lycéen-ne-s et des élèves de CFA.

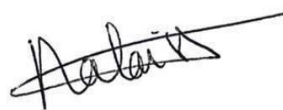
La Région doit dorénavant prendre ses responsabilités et répondre à l'exigence réglementaire et scolaire en matière de pratiques sportives via un véritable Plan d'investissement pour les équipements sportifs dans les lycées.

Alors que les besoins sont colossaux et que selon l'IRDS, un-e jeune Francilien-ne sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, l'exécutif régional a décidé de supprimer un tiers de l'enveloppe dédiée aux équipements sportifs dans les lycées. Le fameux « *Plan Marshall* » promis lors de la campagne des Régionales 2015 est toujours aux abonnés absents.

Non seulement, le budget proposé sur cette ligne n'atteint toujours pas le niveau de 2015 (6M€), mais surtout le taux d'exécution toujours plus faible d'une année sur l'autre (encore en baisse avec à peine 40% des crédits consommés en 2020) est stupéfiant devant l'envergure des travaux à engager pour que les lycées franciliens voient leurs retards enfin comblés.

C'est la raison pour laquelle il faut doubler le montant initialement affecté afin d'enclencher une réelle montée en charge budgétaire en vue des JOP 2024 pour couvrir l'ensemble des besoins qui devraient remonter des collectivités territoriales comme des EPLE.

**Céline MALAISE**



## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 8 – Sport (CR 2020-908)**

**Investissement**

Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 32 - Sports

Programme HP32-001

**Action « Plan Piscines »**

### Texte de l'amendement :

**L'action « Plan Piscines » est abondée de 5 M€ en autorisations de programme et de 7,4 M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

### Exposé des motifs :

**“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES” :**

**TOUS NAGEURS EN ÎLE DE FRANCE**

Avec la crise sanitaire, des milliers d'enfants n'ont pas eu accès aux équipements et n'ont pas pu apprendre à nager. Sans une politique volontariste pour combler les retards et insuffisances sur certains territoires, nous risquons d'assister à un nombre croissant de noyades dans les années à venir. Face à la situation inégalitaire des territoires franciliens, l'enveloppe dédiée au Plan Piscine reste, à nos yeux, encore bien en-deçà des besoins réels remontant des territoires carencés en équipements nautiques. L'exécutif régional ne peut pas “découvrir” les poches de pauvreté et dans le même temps de baisser les crédits de paiement de cette ligne de 70% !

Il est non seulement indispensable de doubler cette enveloppe budgétaire en AP (10 M€) et de l'augmenter fortement en CP mais surtout de redéfinir urgemment, les critères d'attribution en les basant sur le taux d'enfants ne sachant pas nager en 6<sup>e</sup> et le niveau socio-économique des foyers qui y habitent afin de rétablir un maillage francilien égalitaire.

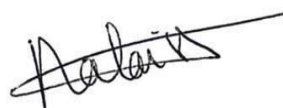
En complément de ces critères, il nous semble essentiel que la région s'adapte aux besoins des collectivités territoriales, en augmentant ses taux de participation, qui ne seraient pas en capacité de porter financièrement ces projets lourds en revoyant les clés de répartition financière afin que de ne pas défavoriser les territoires les plus populaires dans la construction de ces nouveaux équipements.

Le fait que 67% des enfants entrant en 6<sup>e</sup> en Seine-Saint-Denis, principal département qui accueillera les JOP 2024 mais aussi département le plus pauvre de notre région, ne sachent pas nager devrait nous alerter sur les moyens à mettre en œuvre pour que le « *Sport pour tou-te-s* » ne soit pas un simple slogan mais devienne une réalité.

La Région qui accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 doit tout mettre en œuvre pour que sa population et en particulier sa jeunesse puissent bénéficier d'équipements sportifs à la hauteur des attentes et des besoins.

C'est la raison pour laquelle il est proposé un rattrapage en autorisations de programme et en crédits de paiement. Une telle augmentation enclenchant une réelle montée en charge budgétaire en vue des JOP 2024 permettra à l'exécutif actuel de diversifier ses réponses aux différentes requêtes et ce, quelles que soient les sensibilités politiques des collectivités locales demandeuses.

**Céline MALAISÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Malaisé', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 8 – Sport (CR 2020-908)**

**Investissement**

Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 33 - Loisirs

Programme HP33-001 « Investissements dans les Îles de loisirs »

**Action : « Aide à la rénovation des centres de vacances des collectivités franciliennes »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Aide à la rénovation des centres de vacances des collectivités franciliennes » est créée et dotée de 10 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE” :**

**DES VACANCES POUR TOUS : POUR LA RÉNOVATION DES CENTRES DE VACANCES DES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES**

Le Secours Catholique-Caritas France a publié le 12 novembre son rapport statistique annuel sur l' "État de la pauvreté en France 2020". En 2020, plus de 10 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1 063 € par mois. Cela confirme le constat fait par l'ensemble des bénévoles locaux des associations qui ont distribué des aides alimentaires durant le premier confinement. Dans ce contexte, ces familles pauvres feront l'impasse sur les vacances de leurs enfants, faute de moyens suffisants. Face à cette situation, les collectivités sont en première ligne. Elles sont nombreuses en Ile-de-France à posséder des centres de vacances en Île-de-France et en région dans des territoires, y compris très ruraux qui parfois font vivre des vallées entières : les exemples de désertification de zones rurales (fermetures de commerces, de services publics...) suite à la fermeture d'un centre de vacances sont malheureusement multiples.

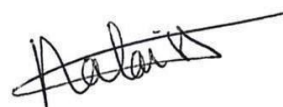
Ces collectivités font face à des besoins de réhabilitation et de rénovation qu'elles ne peuvent plus assumer seules. Pourtant, ces centres de vacances œuvrent pour un tourisme social et solidaire de qualité tant comme aménageur des territoires et comme moteur de l'économie locale.

Le groupe Front de gauche considère qu'il est indispensable que la région Île-de-France prenne sa part à la rénovation d'un parc encore très vaste mais en mauvais état et qui contribue à offrir des vacances à de nombreuses familles franciliennes qui ne partiraient pas si ce type de dispositif n'existait pas.

Alors qu'un enfant sur trois était déjà privé de vacances avant les crises sanitaire et sociale, réhabiliter ces centres permettra d'agir pour le droit aux vacances pour toutes et tous comme le préconise la Convention internationale des droits de l'enfant et permettra de répondre aux enjeux d'inclusion des personnes en situation de handicap et de troubles mentaux.

Le soutien régional permettrait de faciliter la polyvalence de ces structures pour s'adapter aux nécessaires évolutions de ces centres en direction des familles, des seniors, des enfants et des jeunes.

**Céline MALAISE**





**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 8 – Sport (CR 2020-908)**

**Fonctionnement**

Chapitre 931 – **Formation professionnelle et apprentissage**

Sous-section 11 - **Formation professionnelle**

**Action : « Aide à la formation de directeur de centres de vacances (BAFD) »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Aide à la formation de directeur·trice et d'animateur·trice de centres de vacances (BAFD) » est créée et dotée de 1,5 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE” :**

**DES VACANCES POUR TOUS : AIDE À LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ENCADRANTS**

Pour le droit aux vacances pour toutes et tous, le groupe Front considère qu'il est indispensable que la Région participe financièrement à l'aide à la formation continue des personnels encadrants travaillant au sein des associations qui développent et mettent en œuvre des projets éducatifs innovants et ambitieux.

Élever le niveau de qualification des formatrices et des formateurs (BAFA et BAFD) afin de satisfaire aux exigences réglementaires et d'assurer une sécurité optimale pour les usager·ère·s sont des nécessités. La Région pourrait y contribuer et également permettre à de jeunes Francilien·ne·s pour avoir accès à ces formations à des métiers d'animation et d'encadrement et de les élargir à des postes de direction. Cela constituerait un dispositif régional formateur pour les jeunes sacrifiés par la crise Covid-19 et un dispositif utile pour le droit aux vacances et aux loisirs des enfants eux-aussi sacrifiés par la crise Covid-19.

Céline MALAISÉ

